

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU** les articles L. 613-1 et L. 712-2 du Code de l'Éducation
- VU** le décret du 17 décembre 1933 relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le Cadre National des Formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, Licence professionnelle et de Master ;
- VU** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- VU** l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- VU** la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU** la délibération de la CFVU n°2024-002 en date du 28 mars 2024 portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences : Licence et Licence professionnelle ;
- VU** la délibération n°CFVU 2024-004 du 19 septembre 2024 portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1^{er} avril 2021 ;
- VU** les propositions du Directeur de l'IAE Tours Val de Loire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen pour l'année universitaire 2024-2025 sont composés des personnes désignées ci-après :

MENTION GESTION

Parcours Sciences de gestion

Licence 1ère année

Présidente : Anna DESMURS
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Mickaël DAVID

Suppléants : Sandrine BOULERNE
Tannaz VAZIRI
Yoann VERGER

Licence 2ème année

Président : Arthur CARE FAMCHON
Membres : Mickaël DAVID
Anna DESMURS

Suppléants : Sandrine BOULERNE
Tannaz VAZIRI
Yoann VERGER

Licence 3ème année

Président : Mickaël DAVID
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Anna DESMURS

Suppléants : Sandrine BOULERNE
Tannaz VAZIRI
Yoann VERGER

Parcours Management international

Licence 1ère année

Présidente : Anna DESMURS
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Mickaël DAVID

Suppléants : Sandrine BOULERNE
Tannaz VAZIRI
Yoann VERGER

Licence 2ème année

Président : Arthur CARE FAMCHON
Membres : Mickaël DAVID
Anna DESMURS

Suppléants : Sandrine BOULERNE
Tannaz VAZIRI
Yoann VERGER

Licence 3ème année

Président : Mickaël DAVID
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Anna DESMURS

Suppléants : Sandrine BOULERNE
Tannaz VAZIRI
Yoann VERGER

Parcours Expérience en entreprise

Licence 2ème année

Président : Arthur CARE FAMCHON
Membres : Mickaël DAVID
Anna DESMURS

Suppléants : Sandrine BOULERNE
Tannaz VAZIRI
Yoann VERGER

Licence 3ème année

Président : Mickaël DAVID
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Anna DESMURS

Suppléants : Sandrine BOULERNE
Tannaz VAZIRI
Yoann VERGER

LICENCE PROFESSIONNELLE

MENTION ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Président : Fabien GERBAUD
Membres : Arthur CARE FAMCHON
Anna DESMURS
Clémence FERRIER

Suppléante : Anthony BATISSE
Karine DALLIER
Adama N'DIYAE

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 22 novembre 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Le Vice-président en charge de la formation et de la vie
universitaire



Florent MALRIEU